

EYNATTEN SERVICE E40 SA Votre Partenaire en matière Douane & Accises



Premiers pas pour vos documents douaniers (Import/Export) pour vos mouvements réalisés avec des partenaires hors Union Européenne

Questions à se poser

- Votre numéro de TVA est-il enregistré en tant que numéro EORI
- Demander l'activation d'une autorisation de Lieu Agréé de Chargement (**LAC**) ou un Lieu Agréé de Chargement et de Déchargement (**LACD**)
- Quels sont les tarifs douaniers des marchandises à exporter/à importer
- Quels sont les Incoterms de vente et comment influencent-ils la gestion des documents douaniers et des coûts liés
- Existents-ils des Accords préférentiels avec le pays tiers ? réduction ou annulation de droits d'entrée ?
- Quelles sont les origines des marchandises exportées/importées ?
- Existents-ils des restrictions quant aux marchandises ou pays tiers ?
 - Production de licences d'importation/exportation ?
 - Embargo ?
 - Contingent ?
- Bénéficiez-vous d'une autorisation de report de la TVA ?
- Quel partenaire effectuera vos formalités douanières ?
- Nos partenaires sont-ils certifiés AEO ?

En tant que représentant en douane depuis plus de 35 ans, nous proposons des solutions aux entreprises, en adéquation avec les systèmes informatiques officiels de la douane belge (PLDA, NCTS et EMCS) et ce, quelque soit votre secteur d'activité pour :

- Vos exportations hors Union Européenne (EXA, EUA, COA, T2L, T2LF)
- L'élaboration de document d'origine EUR1 ou de document de provenance ATR pour la Turquie
- Annonce des containers dans le système APCS (Port Anvers)
- Le suivi de vos preuves de sortie de l'Union Européenne
- L'établissement de vos documents de transit (T1-T2)
- Vos importations en provenance de territoires hors-Union Européenne (IMA-EUA-COA)
- La mise en place et la gestion d'entrepôts (douaniers, TVA et accises)
- La mise en place et la gestion de Lieux Agréé de Chargement et de Déchargement
- L'établissement de vos documents de transport soumis à accises (e-AD et DAS), suivant le système EMCS
- L'établissement de vos déclarations accisiennes (AC4)
- La gestion de Foires aux Vins

Eynatten Service E40 SA
Autoroute E40 - Bureaux 11&12 - B-4731 EYNATTEN
Tél : 0032 87 85 80 40 - Fax : 0032 87 86 61 66
@ : info@eynattenservice.be



- Les demandes de vignettes 705 (immatriculation de véhicules)

Nous pouvons également vous accompagner

- Pour la mise en place d'une certification AEO (Opérateur Economique Agréé)
- Pour l'utilisation de nos représentations fiscales (796.5 + 796.6) pour les assujettis étrangers non établis en Belgique
- Pour l'utilisation d'un programme de déclaration pour vos déclarations en douane (dans le cas où vous les réalisez vous-même)
- Pour tout conseil en matières douanières et accisiennes

Nous nous chargeons également d'avertir toutes les instances privées ou officielles pour vos formalités douanières :

- Service vétérinaire
- Phytosanitaire
- Service protection des végétaux
- Etc....

**Pour tous vos problèmes de douane et ses formalités,
notre équipe reste à votre entière disposition du lundi au
vendredi de 07h à 18h**